

**Assemblée générale**

Distr. générale
26 juillet 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 19 de l'ordre du jour provisoire*
Développement durable

**Mise en œuvre d'Action 21, du Programme
relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21
et des textes issus du Sommet mondial
pour le développement durable et de la Conférence
des Nations Unies sur le développement durable**

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, établi pour donner suite à la résolution 70/201 de l'Assemblée générale, fait le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Il traite des suites à donner à la session de 2016 du forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé du 11 au 20 juillet 2016 sous les auspices du Conseil économique et social sur le thème « Ne pas faire de laissés-pour-compte »; de la mise en œuvre du Mécanisme de facilitation des technologies; du renforcement des liens entre la science et les politiques et du Rapport mondial sur le développement durable; de la dimension régionale du développement durable; et des modes de consommation et de production durables. En outre, conformément à la résolution 70/201, le rapport traite de l'intégration des trois dimensions du développement durable par les entités des Nations Unies et des efforts déployés pour veiller à ce qu'aucun pays ne soit oublié lors de l'application des dispositions de la résolution.

* A/71/150.



I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 70/201 de l'Assemblée générale.
2. Le 25 septembre 2015, l'Assemblée générale a adopté le document final du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, intitulé : « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 »¹.
3. Comme il est indiqué dans la résolution 70/201, le Programme 2030 s'appuie sur des éléments de « L'avenir que nous voulons », le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable². Il fournit un cadre d'application complet et approfondi aux ambitions dont ce document fait état, de concert avec le Programme d'action d'Addis-Abeba³, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement⁴, la Déclaration d'Istanbul et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020⁵, le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024⁶, et d'autres cadres et accords connexes. Il marque une étape capitale dans l'intégration de différentes contributions au programme mondial de développement durable, aussi bien celles d'Action 21 ou du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, que celles des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable ou de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Les concepts et domaines thématiques couverts par ces instruments se retrouvent directement ou indirectement dans le Programme 2030.
4. Dans le Programme 2030, et en application directe du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, dans le cadre de ses conclusions sur le thème du « cadre institutionnel pour le développement durable », le forum politique de haut niveau sur le développement durable a été chargé de jouer « un rôle central dans le contrôle du suivi et de l'examen au niveau mondial », sous les auspices de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.
5. Ce rapport fait donc le point sur : la session du forum politique de haut niveau pour le développement durable, tenue du 11 au 20 juillet 2016 sous les auspices du Conseil économique et social, la première depuis l'adoption du Programme 2030; la mise en œuvre du Mécanisme de facilitation des technologies; le renforcement des liens entre la science et les politiques et du Rapport mondial sur le développement durable; la dimension régionale du développement durable. Le rapport fait également référence à la consommation et la production durables, ainsi qu'au Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables.
6. En outre, conformément à la résolution 70/201, le rapport traite de l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du

¹ Résolution 70/1.

² Résolution 66/288, annexe.

³ Résolution 69/313, annexe.

⁴ Résolution 69/15, annexe.

⁵ A/CONF.219/7, chap. I et II.

⁶ Résolution /69/137.

système des Nations Unies et des efforts déployés pour veiller à ce qu'aucun pays ne soit oublié lors de l'application de la résolution.

7. Dans cette même résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir, en consultation avec les États Membres et les autres parties prenantes concernées, un rapport faisant le point sur l'état d'avancement des activités entreprises dans le cadre de la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous, des activités pertinentes connexes menées par le système des Nations Unies et des arrangements administratifs et financiers à long terme qui ont été pris et des dispositifs de responsabilisation mis en place en vue de rendre des comptes aux États Membres et aux autres parties prenantes de l'initiative Énergie durable pour tous, rapport qui lui serait présenté à sa soixante et onzième session. Ce rapport est à paraître.

8. Il convient de considérer le présent rapport lu en parallèle avec d'autres rapports concernant le développement durable soumis à l'Assemblée générale.

II. Suivi et examen

A. Réunion de 2016 du forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisée sous les auspices du Conseil économique et social

9. Du 11 au 20 juillet 2016, le forum politique de haut niveau pour le développement durable a tenu sa première réunion depuis l'adoption du Programme 2030, sous les auspices du Conseil économique et social. La réunion comprenait un débat ministériel de trois jours.

10. En préparation à cette réunion, les commissions techniques du Conseil économique et social et d'autres instances et organes intergouvernementaux ont été invités à échanger des informations utiles ainsi qu'à partager la teneur des délibérations qu'ils ont eues à propos des objectifs de développement durable qu'ils ont fixés, dans l'optique du thème « Ne pas faire de laissés-pour-compte ». Quarante-sept communications ont été reçues des commissions techniques et des organes d'experts du Conseil, ainsi que d'autres organes intergouvernementaux et instances multipartites. Une synthèse de ces contributions volontaires a été établie⁷. Quatorze communications provenant de grands groupes et d'autres parties prenantes portaient sur leur contribution à la mise en œuvre du Programme⁸, et 100 de plus ont été soumises, lesquelles concernaient les partenariats multipartites et les engagements volontaires.

11. Vingt-deux pays⁹ ont accepté de présenter des examens nationaux volontaires au forum politique de haut niveau, conformément aux résolutions 67/290 et 70/1. Les résumés analytiques de ces examens figurent dans une note du Secrétariat¹⁰. La Division du développement durable du Département des affaires économiques et

⁷ E/HLPF/2016/5.

⁸ E/HLPF/2016/2.

⁹ Allemagne, Chine, Colombie, Égypte, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Madagascar, Maroc, Mexique, Monténégro, Norvège, Ouganda, Philippines, République de Corée, Samoa, Sierra Leone, Suisse, Togo, Turquie et Venezuela (République bolivarienne du).

¹⁰ E/HLPF/206/7.

sociales a apporté son soutien à la préparation de ces examens, sous la direction du Président du Conseil économique et social, et les gouvernements de l'Allemagne et des Émirats arabes unis ont généreusement financé des ateliers qui ont permis d'échanger idées, pratiques et informations, ainsi que de mettre en place une réflexion collective sur les examens nationaux volontaires, leur structure et leur rôle dans le contexte de la mise en œuvre du Programme 2030.

12. En sus des communications des gouvernements présentant des examens nationaux volontaires, deux gouvernements ont soumis spontanément les leurs¹¹.

13. Le thème du forum politique de haut niveau, « Ne pas faire de laissés-pour-compte », renvoie à la promesse formulée au paragraphe 4 du Programme 2030. Des séances interactives ont été organisées sur différents aspects de ce thème, tels que : « Imaginer un monde sans exclusive en 2030 », « Sortir les gens de la pauvreté et répondre aux besoins fondamentaux », « Promouvoir la croissance économique, la prospérité et la durabilité », « Sécurité alimentaire et agriculture durable, action pour le climat, océans durables et écosystèmes terrestres – adopter une approche corrélée » et « Créer des sociétés pacifiques et plus inclusives et favoriser l'autonomisation des femmes et des filles ». Au cours du débat ministériel, le thème du forum a été abordé, et l'on a mis plus particulièrement l'accent sur l'aide aux plus vulnérables, les difficultés des pays en situation particulière et la mise à disposition de moyens permettant de réaliser les objectifs de développement durable et de créer un environnement favorable.

14. Au cours de la séance consacrée à l'évaluation de la situation au terme de la première année, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a présenté le rapport du Secrétaire général faisant le point sur les objectifs de développement durable¹². Le rapport dresse un premier bilan de l'état du monde au début de la mise en œuvre du Programme 2030, en se fondant sur l'ensemble des indicateurs mondiaux élaborés par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, indicateurs qui ont été acceptés en tant que point de départ concret par la Commission de statistique, en mars 2016. Le rapport résume la situation et les tendances régionales et mondiales pour chaque objectif en utilisant les indicateurs retenus pour lesquels des données étaient disponibles et met l'accent sur certains groupes de population spécifiques qui sont à la traîne, afin de contribuer au débat sur le thème « Ne pas faire de laissés-pour-compte ».

15. D'autres débats ont eu lieu sur des questions liées à la mise en œuvre du Programme 2030, notamment la présentation de nouvelles idées, suggestions et solutions concernant les liens entre les sciences et les politiques; la prise en mains nationale en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement durable; l'intégration des objectifs dans les politiques, stratégies et projets nationaux, ainsi que l'intégration des trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale); la coopération verticale entre les autorités locales et les gouvernements aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030; les difficultés rencontrées dans la mobilisation des moyens d'application du programme au niveau national; les mécanismes nationaux de suivi des progrès et d'établissement de rapports portant sur la réalisation des objectifs de développement durable; les

¹¹ État plurinational de Bolivie et Qatar.

¹² E/2016/75.

stratégies pour faire en sorte que le Programme 2030 tienne ses promesses vis-à-vis des petits États insulaires en développement, en s'appuyant sur les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement; les pays en situation particulière; l'engagement multipartite pour la mise en œuvre du Programme 2030. Un échange de vues à propos des expériences régionales a été organisé entre les présidents des instances régionales sur le développement durable, les secrétaires exécutifs des commissions régionales et des représentants d'autres organisations régionales.

16. Au cours du débat ministériel, les 22 examens nationaux volontaires ont été présentés. Une session a été consacrée aux perspectives d'avenir (projections, scénarios et questions nouvelles) et des séances quotidiennes du débat général ont été consacrées au thème choisi pour le forum politique de haut niveau.

17. Au cours du forum politique de haut niveau, se sont également tenus 109 manifestations parallèles, une rencontre réservée aux partenariats multipartites pour leur permettre de partager leurs connaissances et leur expertise afin de soutenir la mise en œuvre des objectifs de développement durable, un forum des entreprises sur la réalisation des objectifs et un programme de formation en rapport avec les objectifs.

18. Le forum s'est achevé par l'adoption d'une déclaration ministérielle¹³.

19. Les principaux messages du forum figurent dans le résumé établi par le Président.

20. Les messages suivants, tirés des débats sur le thème de la conférence « Ne pas faire de laissés-pour-compte », revêtent une importance particulière quant au rôle de suivi, d'analyse et de soutien aux pays que joue le système des Nations Unies dans la mise en œuvre du Programme 2030 :

a) Une réorientation stratégique de la mise en œuvre du Programme 2030 doit être opérée de toute urgence pour ne pas faire de laissés-pour-compte, moyennant quoi les instruments, politiques et comportements qui créent des conditions d'inégalité et de vulnérabilité devront être modifiés, et les obstacles rencontrés par les pays et les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables recensés et pris en compte;

b) Des processus de prises de décisions non sélectifs, participatifs et multipartites sont essentiels à tous les niveaux pour affirmer les engagements et veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte. Les groupes vulnérables et sous-représentés doivent participer activement à la prise de décisions en tant que partenaires et titulaires de droits, ainsi qu'en tant que sources de savoir. L'éducation est un facteur clef de la capacité à participer de manière effective aux processus de développement et à se les approprier. Toutes les parties prenantes, notamment les gouvernements (quel que soit le niveau de responsabilité considéré), le secteur privé, la société civile, les peuples autochtones et la communauté scientifique, qui ont tous un rôle à jouer dans la mise en œuvre du Programme 2030, devraient y participer et y contribuer. À cet effet, une direction politique ferme de la part des chefs d'État et de gouvernement est nécessaire;

¹³ E/2016/L.24-E/HLPF/2016/L.2.

c) Les difficultés inhérentes au fait de sortir les gens de la pauvreté et à celui de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte sont interdépendantes et doivent être traitées comme telles dans le cadre d'une approche fondée sur les droits de l'homme et d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes. Une gestion cloisonnée de ces problèmes ne fonctionnera pas. Au contraire, les efforts déployés pour mettre en œuvre des solutions nécessiteront une approche intégrée entre les disciplines, les ministères, les secteurs public et privé, tant au niveau local que régional, national ou international, avec une participation active des scientifiques et des experts, de la société civile et des citoyens. Ces efforts exigeront que l'on mette l'accent sur les liens entre des questions relevant de différents domaines et les objectifs à atteindre. Par exemple, une approche corrélée de la sécurité alimentaire, de l'agriculture durable, de l'action pour le climat, des océans durables et des écosystèmes terrestres est essentielle, toutes ces questions étant étroitement liées et interdépendantes. Les institutions devront répondre au besoin d'intégration, de coordination et de cohérence, à la nécessité d'examiner les interdépendances et d'associer des partenaires multipartites, ainsi qu'à l'impératif de ne laisser personne pour compte. Certains pays sont déjà en train de mettre en œuvre des réformes institutionnelles ou des solutions qui vont dans ce sens;

d) Pour que personne ne soit laissé pour compte, il est fondamental de dissocier la croissance économique de la dégradation de l'environnement, de veiller à l'instauration d'une consommation et d'une production durables et de respecter les capacités de la planète;

e) Il est urgent d'investir dans la production de données ventilées afin d'assurer une visibilité aux différents groupes dans les statistiques nationales, ce qui permettrait de contribuer en amont à l'élaboration des politiques et à leur suivi. Il est nécessaire de développer le soutien du système des Nations Unies au renforcement des capacités statistiques, et ce à tous les niveaux, notamment par le renforcement des bureaux et des instituts nationaux de statistiques. La participation active de différents groupes, notamment les peuples autochtones et les personnes handicapées, joue un rôle déterminant dans l'identification d'indicateurs et de sources de données adaptés aux difficultés qu'ils rencontrent et à leur vécu;

f) Les objectifs de développement durable ne pourront être atteints que si des progrès significatifs sont accomplis dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays en situation de conflit et d'après conflit. Les pays à revenu intermédiaire font également face à des difficultés spécifiques, notamment de grandes disparités internes, lesquelles ne sont pas prises en compte dans les critères de revenu par habitant;

g) De nouveaux problèmes urgents, dont certains peuvent être imprévisibles, poseront de graves difficultés quant à la mise en œuvre du Programme 2030 et à la volonté de ne laisser personne pour compte. C'est par exemple le cas de la crise des réfugiés et des migrants que nous connaissons actuellement. Une intervention internationale rapide est nécessaire pour garantir une réponse efficace à ces problèmes, et ce de manière intégrée.

21. La première série de présentations des examens nationaux volontaires a révélé que les pays volontaires sont totalement engagés dans l'intégration du Programme 2030 et qu'ils ont incorporé les objectifs de développement durable à leurs stratégies, à leurs projets et à leurs politiques nationales, notamment par :

l'adaptation des objectifs et des cibles à leur situation nationale et locale; la mise en place de processus de consultation et de coordination relatifs aux objectifs et aux cibles; la mise en place de systèmes de suivi et d'évaluation au niveau national, prévoyant notamment de modifier les critères existants ou d'en créer de nouveaux. Si les examens présentés ont fait apparaître de nombreuses similarités en termes de perspectives, d'objectifs ou de priorités, ils ont également mis en évidence des différences dans les domaines prioritaires résultant de la diversité des contextes nationaux. Tous les examens ont mentionné des moyens d'application d'ordre général et l'objectif 17 a été cité comme un point essentiel de la mise en œuvre du Programme 2030. Nombreux sont ceux qui ont abordé le rôle du secteur privé et des partenariats dans le processus de mise en œuvre du programme. Au niveau mondial, il sera important de se demander ce qui a été réalisé grâce à ces examens, quelles sont les lacunes, comment cet instrument pourrait encore plus bénéficier à la communauté internationale dans les années à venir, et comment les enseignements que chaque pays a tirés de son propre examen et de celui d'autres pays pourraient être appliqués, tant au niveau national qu'infranational. Plusieurs pays volontaires ont pris bonne note de l'appui à l'élaboration de leurs études que leur fournit le système des Nations Unies. Toutefois, de nombreux examens ont mentionné la nécessité d'un soutien supplémentaire de la part du système, soutien qui permettrait de renforcer les capacités de collecte de données.

22. En ce qui concerne les moyens de mise en œuvre du programme, les débats ont fait ressortir que :

a) L'application du Programme 2030 nécessite un partenariat mondial revitalisé et renforcé : le suivi et l'examen des engagements pris en ce qui concerne les moyens d'application du programme doivent faire partie intégrante de l'ensemble des activités de suivi et d'examen;

b) Un environnement économique international qui exploite durablement et au niveau mondial les entreprises et la finance relevant du secteur privé, la coopération au service du développement et le commerce, tout en accordant une attention particulière aux besoins de ceux qui restent à la traîne, aidera à surmonter certaines des difficultés liées à la mobilisation des moyens de mise en œuvre du programme;

c) Certains accords existants sont susceptibles d'entraver la mise en œuvre du Programme 2030, et réduisent donc la marge de manœuvre décisionnelle. La capacité limitée de mobilisation des ressources nationales dans les pays en développement restreint la mise en œuvre des objectifs de développement durable;

d) La coopération internationale au service du développement doit réagir au caractère intrinsèquement évolutif du Programme 2030. Les engagements pris par l'aide publique au développement doivent être honorés. Cette aide pourrait devenir un meilleur catalyseur de partenariats entre la société civile et les secteurs public et privé;

e) La coopération internationale devrait contribuer à résoudre des problèmes tels que la fraude fiscale, le contrôle et le rapatriement des courants de capitaux illicites et l'érosion de l'assiette fiscale, lesquels privent les pays en développement de ressources financières indispensables;

f) L'Organisation des Nations Unies doit continuer à être une plateforme essentielle de promotion des partenariats et des capacités opérationnelles nécessaires pour mettre ceux-ci en œuvre;

g) La science, la technologie et l'innovation doivent être mobilisées en faveur du Programme 2030. Il est important de réorienter la recherche scientifique et technologique de manière à ce qu'elle intègre le principe d'inclusion et la gestion durable des ressources naturelles. La science, la technologie et l'innovation peuvent aussi bien créer des opportunités que des fractures et, dans ce domaine, l'élaboration de feuilles de route nationales qui seraient partie intégrante des stratégies nationales de développement durable doit tenir compte de cette réalité. Les politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation doivent être évaluées sur la base de leur incidence et de leurs résultats, tant du point de vue économique que social et environnemental;

h) Le soutien des gouvernements à la recherche fondamentale jouera un rôle crucial dans le développement de la science, de la technologie et de l'innovation, tandis que le soutien à la création de marchés permettra de s'assurer que les produits et procédés novateurs sont commercialement viables. L'aide publique au développement est un catalyseur important du soutien des gouvernements à la science, à la technologie et à l'innovation. En complément de la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud peut contribuer elle aussi au partage des technologies, lequel est facile à mettre en œuvre dans les divers contextes des pays en développement;

i) Le Mécanisme de facilitation des technologies, récemment créé, son forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que sa plateforme en ligne ont un grand potentiel pour tout ce qui touche à la mise en œuvre des objectifs du programme aux niveaux national et local. Les problèmes à résoudre dans ce contexte concernent l'élaboration de feuilles de route nationales relatives aux politiques, les méthodes d'évaluation des technologies, le partage et le transfert des connaissances, ainsi que la mobilisation multilatérale des ressources pour les investissements à long terme en matière de technologie. Mettre l'accent sur le renforcement des capacités et sur le développement de l'instruction dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'innovation est nécessaire à la création de sociétés du savoir novatrices.

23. Au cours du débat ministériel, un compte rendu a été présenté oralement sur la session inaugurale du forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, créé par l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session¹⁴. La session, qui s'est tenue du 18 au 20 avril 2016, a débouché sur des conclusions et des recommandations concertées au niveau intergouvernemental à propos de la mise en œuvre des objectifs de développement durable¹⁵. Le résumé, établi par le Président du Conseil, a donné un bref aperçu des débats de fond et souligné les principales caractéristiques du forum¹⁶, notamment la reconnaissance du fait que le Programme d'action d'Addis-Abeba offre un cadre de financement global du développement durable et fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qu'il l'appuie, le complète

¹⁴ Résolution 69/313, par. 132.

¹⁵ E/FFDF/2016/3.

¹⁶ A/71/88-E/2016/68.

et contribue à replacer dans leur contexte les cibles concernant les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques et mesures concrètes¹⁷.

24. Les messages se rapportant spécifiquement au rôle du système des Nations Unies dans les processus de suivi et d'examen de la dimension régionale du développement durable et des pays en situation particulière sont décrits ci-dessous.

B. Suivi et examen : l'avenir du Programme 2030

25. Dans le Programme 2030, le Secrétaire général, agissant en concertation avec les États Membres, a été prié d'établir pour examen à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, en prévision de la réunion de 2016 du forum politique de haut niveau, un rapport décrivant les étapes importantes à franchir en vue d'un suivi et d'un examen cohérents, efficaces et non sélectifs à l'échelle mondiale.

26. Le rapport¹⁸ présente l'analyse et les propositions du Secrétaire général, qui découlent des réponses de 119 États Membres à un questionnaire envoyé par le Secrétariat. Les entités du système des Nations Unies, les grands groupes et d'autres parties prenantes ont également répondu. Considérant que la responsabilité principale de la mise en œuvre du Programme 2030 se situe au niveau national, le rapport examine d'autres solutions en vue d'assurer un suivi et un examen cohérents, efficaces et non sélectifs au niveau mondial, dans le cadre des mandats définis par le Programme. Le rapport contient un certain nombre de recommandations, portant notamment sur la meilleure façon de tenir compte des évaluations et des processus d'examen pertinents effectués par des organismes des Nations Unies et des organisations extérieures au système, ainsi que des examens nationaux; de veiller à ce que les examens reposent sur des données de bonne qualité; et d'assurer l'inclusivité des examens mondiaux, qui ont pour objet ultime d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. Il contient également des recommandations à propos de la définition des thèmes et des examens thématiques des réunions du forum politique de haut niveau qui se tiendra sous les auspices du Conseil économique et social, sur les examens nationaux volontaires, sur la manière de les mettre en avant au cours du forum et d'en assurer le suivi. Dans l'annexe à ce rapport figure une proposition de directives communes d'application volontaire sur les rapports aux fins des examens nationaux volontaires au sein du forum politique de haut niveau.

27. Le 29 juillet 2016, à la suite de la présentation du rapport, l'Assemblée générale a adopté la résolution 70/299 intitulée « Suivi et examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial ». Cette résolution établit entre autres que les thèmes retenus pour chaque cycle quadriennal du forum politique de haut niveau pour le développement durable refléteront le caractère intégré, indissociable et interdépendant des objectifs de développement durable et les trois dimensions du développement durable, prenant notamment en compte les questions intersectorielles et les nouveaux enjeux, et serviront de cadre pour l'examen des 17 objectifs. Dans cette même résolution, l'Assemblée a également décidé des thèmes pour les réunions de 2017, 2018 et 2019 du forum politique de haut niveau, qui se tiendront sous les auspices du Conseil

¹⁷ Voir *ibid.*, par. 94.

¹⁸ A/70/684.

économique et social, et des groupes d'objectifs de développement durable qui seront examinés en profondeur lors de ces réunions, étant entendu que l'objectif 17 sera examiné tous les ans. Elle a en outre décidé que le Conseil devait veiller à faire coïncider ses grands thèmes annuels avec les thèmes de la réunion annuelle du forum politique de haut niveau organisée sous les auspices du Conseil.

C. Mécanisme de facilitation des technologies

28. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé de créer un Mécanisme de facilitation des technologies, fondé sur une collaboration multipartite entre les États Membres, la société civile, le secteur privé, la communauté scientifique, les entités des Nations Unies et d'autres acteurs¹⁹. Le Mécanisme a été lancé par les chefs d'État et de gouvernement dans le Programme 2030²⁰.

29. Le Mécanisme de facilitation des technologies repose sur trois composantes : a) le groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable; b) le forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable; c) une plateforme en ligne pour assurer l'accès aux informations concernant les initiatives, mécanismes et programmes existants en matière de science, de technologie et d'innovation au sein du système des Nations Unies et au-delà²¹.

30. Le groupe de travail interinstitutions a été constitué en septembre 2015, à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et son mandat adopté le mois suivant. Il est ainsi chargé de « promouvoir la coordination, la cohérence et la coopération s'agissant des initiatives prises par le système des Nations Unies en matière de science, de technologie et d'innovation, de renforcer les synergies et l'efficacité, et, en particulier, les initiatives de renforcement des capacités », en exploitant les ressources disponibles. Il compte aujourd'hui 31 membres issus du système des Nations Unies, chiffre qui ne cesse d'augmenter. En janvier 2016, le Secrétaire général a nommé un groupe de dix éminentes personnalités de la société civile, de la communauté scientifique et du secteur privé qui collaboreront avec le groupe de travail à la mise en œuvre du Mécanisme de facilitation des technologies²².

31. Le groupe de travail interinstitutions et les dix éminentes personnalités ont œuvré ensemble aux préparatifs visant à rendre opérationnel le Mécanisme de facilitation des technologies. Conformément à leur mandat, ils ont formulé le concept du forum sur la science, la technologie et l'innovation, recensé les principaux spécialistes, organisé des manifestations parallèles et appuyé l'organisation d'éléments inédits du forum, notamment un « appel mondial à l'innovation », un « centre d'exposition » qui présentait un certain nombre d'innovateurs choisis, et des discussions en ligne sur la science, la technologie et

¹⁹ Résolution 69/313, annexe, par. 123.

²⁰ Résolution 70/1, par. 70.

²¹ Des informations à jour sur le Mécanisme de facilitation des technologies sont disponibles en anglais à l'adresse : <https://sustainabledevelopment.un.org/TFM>.

²² Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/topics/technology/facilitationmechanism/10membergroup>.

l'innovation, dont le contenu a alimenté les débats du forum. Les dix représentants et le groupe d'experts ont également élaboré un mandat en vue de l'évaluation technique indépendante, qui formera la base des travaux de la plateforme en ligne, l'un des éléments fondamentaux du Mécanisme.

32. Le Président du Conseil économique et social a convoqué la tenue, les 6 et 7 juin 2016, du premier forum annuel de coopération multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable. Ce forum, qui est l'un des instruments du Mécanisme de facilitation des technologies, a pour fonction d'examiner la coopération en matière de science, de technologie et d'innovation dans des domaines thématiques pour réaliser les objectifs et coordonner toutes les parties prenantes, qui y participent activement en apportant leur contribution dans leurs domaines de compétence respectifs. Le forum a reçu pour mandat de recenser et d'examiner les besoins et les lacunes en matière de technologies afin de faciliter le développement, le transfert et la diffusion de technologies utiles pour atteindre les 17 objectifs.

33. Le forum a attiré un large public, plus de 600 représentants de 81 gouvernements et plus de 350 scientifiques, innovateurs, technologues, entrepreneurs et représentants de la société civile y ayant participé. Les salles ont été aménagées de façon innovante et les sessions interactives ont été organisées de façon à laisser à toutes les parties prenantes le temps de débattre. Conformément à son mandat, le forum a mis à l'essai de nouvelles méthodes qui facilitent la création de réseaux et la mise en relation. Différents groupes d'acteurs ont fait part de leur satisfaction au cours de la séance officielle et par l'intermédiaire des médias sociaux.

34. Les participants au forum ont débattu des activités et politiques qui favorisent le développement de la technologie, de la science et de l'innovation, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable. L'accent a été mis sur la manière de faciliter l'accès aux solutions et innovations technologiques pour ceux qui en ont besoin. Des innovateurs, sélectionnés parmi plus de 350 candidats ayant répondu à un appel ouvert, ont présenté des exemples évolutifs, modulables, qui façonnent déjà les relations humaines dans un certain nombre de domaines couverts par les objectifs de développement durable. Les participants ont réfléchi à la manière dont les technologies de l'information pouvaient contribuer à un meilleur partage des informations et à la mise en relation entre l'offre et la demande en matière de technologies. A l'occasion d'un dialogue, des ministres ont comparé leurs expériences quant à la mise en place de stratégies et de cadres nationaux pour la science, la technologie et l'innovation. L'une des séances du forum a été consacrée au rôle des jeunes dans la science, la technologie et l'innovation et à la manière dont ils utilisent de nouvelles méthodes pour innover et élaborer des solutions qui permettront d'atteindre les objectifs de développement durable. Conformément au mandat du Mécanisme de facilitation des technologies, le résumé présenté par les coprésidents a alimenté le forum politique de haut niveau sur le développement durable dans le cadre de l'examen du suivi du Programme 2030²³.

35. La troisième composante du Mécanisme de facilitation des technologies est la plateforme en ligne, qui, comme le prévoit le Programme d'action d'Addis-Abeba,

²³ Le programme du Forum et des informations complémentaires à ce sujet peuvent être consultés à l'adresse : <https://sustainabledevelopment.un.org/TFM/STIForum>.

« servir[a] à établir une carte globale d'informations sur les initiatives, les mécanismes et les programmes existants en matière de science, de technologie et d'innovation, tant au sein qu'en dehors du système des Nations Unies, et [sera] un portail d'accès à ces informations. Elle facilitera l'accès aux informations, aux connaissances et aux données d'expérience, ainsi qu'aux meilleures pratiques et aux enseignements tirés de l'expérience, en ce qui concerne les initiatives et les politiques de facilitation de la science, de la technologie et de l'innovation. Elle facilitera également la diffusion de publications scientifiques pertinentes qui sont produites en accès libre dans le monde entier »²⁴. Dans un premier temps, les États Membres ont demandé une évaluation technique indépendante. Le groupe d'experts interinstitutions et les dix éminentes personnalités ont formulé le mandat de cette évaluation et recherchent actuellement des candidats qualifiés pour la réaliser²⁵. Depuis le lancement du Mécanisme, la réalisation de l'évaluation technique indépendante a été freinée par le manque de ressources spécifiques.

36. Grâce au groupe d'experts interinstitutions, les organismes des Nations Unies renforcent leur collaboration et leur coordination dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. Le groupe d'experts a également tenu des débats préliminaires sur le renforcement de la synergie et de l'efficacité au sein des Nations Unies en matière de science, de technologie et d'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en consolidant les initiatives de renforcement des capacités. Il recense actuellement les initiatives liées à ces trois domaines menées par le système des Nations Unies. Ce recensement devrait être complété par des informations sur les initiatives entreprises en dehors de l'Organisation, ainsi que par des évaluations des besoins existants, afin de disposer d'une base solide permettant de faire ressortir les lacunes et les synergies potentielles.

37. Le groupe d'experts continuera de travailler en étroite collaboration avec tous les États Membres intéressés et les dix éminentes personnalités, en vue de tirer pleinement parti du potentiel du Mécanisme de facilitation des technologies pour appuyer la réalisation des objectifs de développement durable. Le forum sera également l'occasion idéale pour le groupe d'experts de recevoir un retour d'information de la part des États membres et d'autres acteurs clefs dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.

D. Renforcer l'interface entre science et politique et le Rapport mondial sur le développement durable

38. Dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », il a été établi que le forum politique de haut niveau « pourrait intensifier les échanges entre scientifiques et décideurs en examinant la documentation afin de rassembler les informations et les évaluations dispersées, notamment sous la forme d'un rapport mondial sur le développement durable »²⁶, en se fondant sur des évaluations existantes.

²⁴ Voir résolution 69/313, annexe, par. 123.

²⁵ Le mandat de l'évaluation technique indépendante est disponible à l'adresse : <https://sustainabledevelopment.un.org/TFM/OnlinePlatform>.

²⁶ Résolution 66/288, annexe, par. 85 k).

39. Lors du forum politique de haut niveau de 2016 ont eu lieu deux sessions consacrées aux liens entre science et politiques. Les débats ont mis en avant le fait que, plus que jamais, la science est nécessaire pour orienter la mise en œuvre de l'ambitieux Programme 2030. Certes, nombre des problèmes posés par le Programme 2030 ne peuvent être résolus par la science, mais il est indéniable qu'ils bénéficieront de tout ce qu'elle est en mesure de fournir. La science, quant à elle, doit apporter des éléments de réponse aux questions mises en avant par le Programme. Par conséquent, il a été suggéré que le forum politique de haut niveau demeure une plateforme centrale du dialogue entre science et politiques. Il convient de continuer de solliciter les communautés scientifiques du monde entier, qui ont manifesté à cette occasion leur désir de participer. Il a par ailleurs été suggéré que les liens entre science et politiques et forum politique s'articulent plus particulièrement autour des objectifs de développement durable.

40. Tout comme le forum, dont c'est l'une des fonctions, les liens entre science et politiques doivent notamment permettre de recenser les questions nouvelles. Les débats tenus au forum politique de 2016 ont fait ressortir que pour déterminer les questions nouvelles, un large éventail de sources utiles était disponible. La participation d'experts de diverses disciplines apporte une valeur ajoutée essentielle, notamment pour hiérarchiser ces questions et fournir des analyses multidimensionnelles de ces questions et des liens entre elles. Le système de recherche des nouvelles questions doit accorder une attention particulière aux laissés-pour-compte.

41. Afin de relancer le dialogue entre les scientifiques et les décideurs politiques, des propositions concrètes ont été avancées, notamment : maintenir des appels ouverts pour obtenir régulièrement des rapports sur les liens entre science et politiques; demander des mises à jour annuelles sur les questions nouvelles pendant le forum politique de haut niveau; convoquer des réunions intersessions sur la science; solliciter des contributions volontaires de la part de la communauté scientifique sous la forme d'examens thématiques axés sur la science pour le forum politique de haut niveau.

42. Le Programme 2030 a déterminé que le suivi et l'examen du forum politique de haut niveau s'inspireraient du Rapport mondial sur le développement durable, qui « mettra[it] en évidence les liens entre science et politique générale et fournira[it] aux décideurs un solide instrument fondé sur des données d'observation qui leur servira[it] à promouvoir l'élimination de la pauvreté et le développement durable ». En 2016, conformément à ce mandat, le Département des affaires économiques et sociales a publié une troisième version préliminaire du Rapport mondial sur le développement durable, qui a été présenté lors du forum politique de 2016. Ce rapport porte sur le thème du forum, « Ne pas faire de laissés-pour-compte ». En outre, le rapport explore les différentes manières de passer en revue et d'analyser les questions nouvelles et émergentes identifiées par la science pour aider le forum politique de haut niveau. Il s'agit là d'un aspect essentiel de l'interface science-politiques. Un résumé à l'intention des décideurs a été présenté au forum politique²⁷. Le rapport a été établi grâce aux contributions de communautés scientifiques et techniques de l'ONU et d'ailleurs, dans le cadre d'une procédure inclusive à laquelle de nombreux acteurs ont pris part. Ainsi, 245 scientifiques et experts y ont contribué; 62 notes d'orientation ont été

²⁷ E/HLPF/2016/4.

présentées suite à l'appel ouvert; 20 organismes, départements et programmes du système des Nations Unies y ont également participé.

43. Dans le Programme 2030, le Président du Conseil économique et social avait été invité à engager des consultations sur la portée, les aspects méthodologiques et la fréquence de parution du Rapport mondial sur le développement durable, ainsi que ses liens avec le rapport annuel sur les objectifs de développement durable. Ces consultations ont eu lieu en mars et avril 2016. L'accord conclu entre les États Membres est cité dans la déclaration ministérielle du forum politique de haut niveau. Les États Membres ont décidé que le Rapport mondial sur le développement durable pour les réunions du forum politique tenues sous les auspices de l'Assemblée générale serait établi tous les quatre ans. Pour ce faire, ils ont conçu un mécanisme à trois niveaux composé de 15 experts scientifiques éminents chargés de le rédiger, avec l'aide d'une équipe de préparation codirigée par des représentants du Secrétariat des Nations Unies, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la CNUCED et de la Banque mondiale, qui « coordonnera les contributions des réseaux existants, représentant les organismes des Nations Unies, le secteur privé, la société civile et les milieux universitaires ».

44. Les participants au forum politique de haut niveau de 2016 ont indiqué que le Rapport mondial de 2019 sur le développement durable ne devrait pas se limiter à livrer un « instantané » des niveaux de réalisation des objectifs de développement durable et de leurs cibles. Il importe qu'il soit utile aux décideurs, qu'il porte sur les questions nouvelles ainsi que sur les principaux obstacles à la mise en œuvre d'un point de vue scientifique, et qu'il contribue à informer les décideurs sur ces questions. Au moment de rendre opérationnel le mécanisme mis en place par les États Membres pour établir le rapport, il conviendra de solliciter le plus large éventail possible de contributions scientifiques, provenant de disciplines variées. Selon les scientifiques, la mobilisation de la communauté scientifique au sujet des objectifs de développement durable est aussi importante que le Rapport mondial sur le développement durable lui-même, qui doit être considéré comme un résultat de cette mobilisation. Les enseignements tirés de ce processus de mobilisation par différentes voies et la création d'un espace institutionnel pour les scientifiques, notamment les jeunes, pourraient être utiles pour la préparation du rapport de 2019.

E. La dimension régionale du développement durable

45. Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (« L'avenir que nous voulons »), la résolution 67/290 de l'Assemblée générale sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau sur le développement durable et le Programme 2030 reconnaissent tous l'importance de la dimension régionale en matière de développement durable, et notamment celle du suivi et de l'examen à l'échelon régional, parallèlement aux niveaux national et mondial.

46. Depuis la tenue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, et conformément au mandat de l'Assemblée générale demandant aux commissions régionales de contribuer aux travaux du forum politique de haut

niveau, notamment dans le cadre de réunions régionales²⁸, les États membres de ces commissions ont créé des instances régionales pour le développement durable : la troisième session du Forum régional Asie-Pacifique pour le développement durable, organisée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, a eu lieu à Bangkok en avril 2016; la troisième session du Forum arabe pour le développement durable, organisée par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, s'est tenue à Amman en mai 2016; la deuxième session du Forum régional africain pour le développement durable, organisée par la Commission économique pour l'Afrique et d'autres organismes, s'est tenue au Caire en mai 2016; la Commission économique pour l'Europe a tenu son premier Forum régional sur le développement durable à Genève en mai 2016, sous la forme d'un débat informel au cours de la séance de son Comité exécutif; et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a créé le Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, à sa trente-sixième session ordinaire à Mexico en mai 2016.

47. Les rapports de ces forums régionaux sur le développement durable et des réunions préparatoires régionales en vue du forum politique de haut niveau figurent dans une note du Secrétariat²⁹. Les perspectives et efforts régionaux en matière de soutien à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen du Programme 2030 et de renforcement de l'appui à sa mise en œuvre figurent dans le rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes³⁰.

48. Au cours de la session sur les « expériences régionales » tenue pendant le forum politique de haut niveau de 2016, il a été souligné que les organisations et initiatives régionales offraient des cadres précieux pour répondre aux priorités et relever les défis au niveau régional, mobiliser l'action collective et résoudre les questions transfrontières. Elles sont essentielles pour assurer que le Programme de 2030 soit conforme et s'intègre aux visions et aux programmes régionaux, incorporer les objectifs de développement durable aux plans nationaux de développement et renforcer la capacité des gouvernements à mettre en œuvre le Programme. Le renforcement des capacités en matière de données, en particulier leur ventilation, est un domaine auquel les organisations régionales peuvent contribuer, ce qu'elles font déjà. Ce renforcement des capacités est nécessaire au suivi de l'impératif selon lequel personne ne doit être laissé pour compte. Les forums régionaux sur le développement durable seront un élément essentiel du suivi et de l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030, car ils établissent un lien entre les processus aux niveaux national et mondial.

F. Consommation et production durables et Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables

49. La consommation et la production durables sont des aspects centraux du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons » ainsi que du Programme 2030, et on les

²⁸ Voir résolution 67/290.

²⁹ E/HLPF/2016/3, Add.1 à 5.

³⁰ E/2016/15.

retrouve dans l'objectif 12, mais également dans d'autres cibles. Les termes dans lesquels le Programme 2030 traite de la consommation et de la production durables, en plus d'autres questions, le rendent cohérent avec les idées qui sous-tendent le concept d'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, tel qu'il est abordé dans « L'avenir que nous voulons ».

50. A la réunion de 2016 du forum politique de haut niveau, les modes de consommation et de production durables ont été abordés en tant que thèmes transversaux de plusieurs sessions thématiques, ainsi que dans les examens nationaux volontaires. Les participants ont mentionné, entre autres, des initiatives et des politiques relatives à la coopération stratégique sur la durabilité avec le secteur privé; des initiatives sur l'augmentation du rendement énergétique et le développement des énergies renouvelables; le tourisme durable; l'agriculture durable; les déchets; l'analyse de l'empreinte écologique, de la consommation matérielle nationale et de la productivité des ressources; la révision des politiques du prix des carburants et des investissements dans les transports en commun; les pratiques durables de passation des marchés publics; l'information des consommateurs et la transparence. La consommation et la production durables sont au premier rang des priorités des stratégies de mise en œuvre du Programme 2030 de certains pays. Dans d'autres, elles sont considérées comme des éléments fondamentaux des stratégies de « croissance verte », et elles sont considérées comme essentielles aux efforts déployés pour s'adapter aux effets des changements climatiques. L'interdépendance entre les modes de production et de consommation, notamment en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles et le développement durable dans différentes parties du monde a été reconnue, et certains pays ont fait état d'initiatives visant à garantir la durabilité tout au long des chaînes d'approvisionnement internationales. Au cours du débat général du forum politique de haut niveau, la consommation et la production durables ont été désignées comme un préalable essentiel à la mise en œuvre du Programme 2030. Les participants ont également mentionné des stratégies relatives à l'économie verte, à la croissance verte et à d'autres concepts connexes.

51. La déclaration ministérielle du forum politique de haut niveau³¹ met l'accent sur l'engagement pris par les signataires de veiller à ce que les modèles de consommation et de production, ainsi que l'utilisation de toutes les ressources naturelles, soient durables.

52. Le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable³², est expressément cité dans les cibles 12.1 et 8.4 des objectifs de développement durable. Dans sa résolution 69/214, l'Assemblée générale a prié le conseil et le secrétariat du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables de présenter leurs rapports au forum politique de haut niveau par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Le rapport d'activité sur le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables présenté par l'intermédiaire du Conseil, pour examen par le forum politique de haut niveau, figure dans une note du Secrétaire général³³.

³¹ E/2016/L.24-E/HLPF/2016/L.2.

³² A/CONF.216/5, annexe.

³³ E/2016/62.

III. Efforts déployés par le système des Nations Unies pour veiller à ce qu'aucun pays ne soit oublié

53. Les efforts déployés pour soutenir les pays en situation particulière sont essentiels si l'on veut qu'aucun pays ne soit oublié.

54. Les entités du système des Nations Unies se sont employées à soutenir les pays en situation particulière, y compris les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, grâce à un travail d'analyse, à un appui aux organes intergouvernementaux, à des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités par l'intermédiaire du Département des affaires économiques et sociales, du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, de la CNUCED, des commissions régionales et des nombreux organismes et programmes qui assurent ce soutien aux niveaux régional, national et international. Les entités du système des Nations Unies ont également tenté de répondre aux problèmes particuliers des pays à revenu intermédiaire, lesquels, malgré un revenu par habitant relativement correct, rencontrent des difficultés particulières liées aux inégalités à l'intérieur de leurs frontières.

55. En ce qui concerne les pays les moins avancés, et en application des résolutions 69/231 et 70/216 de l'Assemblée générale, l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 s'est tenu du 27 au 29 mai 2016 à Antalya, en Turquie. Cette réunion a été l'occasion d'adopter une déclaration politique portant sur l'état d'avancement et les enseignements tirés de la mise en œuvre du Programme d'Action d'Istanbul et présentant des recommandations, tout en réaffirmant l'engagement international à s'occuper des besoins particuliers des pays les moins avancés. Le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés³⁴, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a préparé une trousse d'information destinée à aider les entités du système des Nations Unies à intégrer de manière effective les dispositions du Programme d'action d'Istanbul dans leurs programmes de travail.

56. En ce qui concerne les petits États insulaires en développement, l'Assemblée générale a demandé, dans sa résolution 70/202, qu'il soit pleinement et effectivement donné suite aux engagements et aux partenariats annoncés à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, et que soient appliquées les dispositions prévues dans les Orientations de Samoa quant aux moyens de mise en œuvre. L'Assemblée a également décidé de créer le Cadre de partenariats pour les petits États insulaires en développement afin de suivre et d'assurer la pleine exécution des engagements pris pour permettre un suivi efficace et rationnel des partenariats existants et encourager l'établissement de nouveaux partenariats qui soient véritables et durables en faveur du développement durable des petits États insulaires en développement. L'Assemblée a aussi instamment demandé l'établissement de liens entre les dispositifs de suivi et d'examen du Programme 2030 et ceux de tous les mécanismes et conférences des

³⁴ Résolution 70/294.

Nations Unies pertinents, y compris les Orientations de Samoa, conformément au Programme 2030. Le système des Nations Unies a ainsi aidé les petits États insulaires en développement grâce, entre autres, aux efforts du Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales et à ceux du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Un rapport du Secrétaire général sur le suivi et l'application des Orientations de Samoa et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement³⁵, élaboré en consultation avec les organes compétents du système des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales et des États Membres, met en évidence les progrès accomplis dans la poursuite de la mise en œuvre des Orientations de Samoa, conformément à la résolution 70/202.

57. En ce qui concerne les pays en développement sans littoral, conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée générale, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a continué de coordonner les activités de suivi et de contrôle de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. Parmi les activités mises en place figuraient une campagne d'information et de sensibilisation en faveur des besoins particuliers des pays en développement sans littoral; la mobilisation et la coordination des efforts déployés par le système des Nations Unies, les organisations internationales et régionales, ainsi que d'autres parties prenantes, en vue d'assurer une assistance technique, le renforcement des capacités et un soutien international à ces pays dans le cadre de l'application du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024; l'aide aux pays en développement sans littoral, afin de leur permettre d'intégrer dans leurs stratégies de développement nationales et régionales les dispositions du Programme d'action; la réalisation de travaux de recherche et d'analyse³⁶.

58. Le forum politique de haut niveau de 2016 a consacré deux sessions à la situation des pays en situation particulière. Pour qu'aucun pays ne soit oublié, le forum a fait passer les messages suivants, qui portent plus particulièrement sur le soutien renouvelé aux États membres en situation particulière par les entités des Nations Unies :

a) Les objectifs de développement durable ne peuvent être atteints que si des progrès sensibles sont accomplis dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays en situation de conflit et d'après conflit. De nombreux pays connaissent des difficultés à surmonter leurs problèmes structurels. L'environnement international n'est pas propice à leur développement et le soutien à l'échelle mondiale a été limité. À l'avenir, il sera important de s'attaquer aux causes profondes de la vulnérabilité et de la marginalisation dans ces pays;

b) La mise en œuvre des objectifs de développement durable variera selon les pays et les groupes, en fonction des priorités nationales. Il faudra créer des

³⁵ A/71/267.

³⁶ Pour de plus amples informations, voir A/70/305.

synergies entre le Programme 2030 et les stratégies et programmes d'action spécifiques aux groupes de pays, tels que le Programme d'Action d'Istanbul, le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, les Orientations de Samoa et l'Agenda 2063. Plusieurs pays ont indiqué avoir établi, en raison des ressources limitées dont ils disposent, des priorités entre les différents objectifs, tout en veillant comme il se doit à l'équilibre entre les trois dimensions du développement durable;

c) Les pays en situation particulière éprouvent des difficultés à mobiliser des ressources humaines et financières. Outre une plus grande mobilisation des ressources intérieures, leur réussite dépendra en grande partie d'un partenariat mondial renforcé, et notamment d'un renforcement des capacités, du transfert de technologies, d'un soutien technique et financier, de la facilitation du commerce et de la coopération internationale dans la lutte contre les courants financiers illicites. Les engagements en matière d'aide publique au développement devront être honorés. Dans ces pays, la mobilisation d'un savoir-faire et d'une expertise scientifiques sera essentielle, et la coopération internationale peut jouer un rôle important à cet égard;

d) En ce qui concerne plus particulièrement les petits États insulaires en développement, les Orientations de Samoa et le Programme 2030 sont bien en phase et complémentaires. Les groupes d'objectifs spécifiques, par exemple les interdépendances entre sécurité alimentaire, océans et changements climatiques, revêtent une importance toute particulière pour les petits États insulaires en développement. De même, il sera important d'adapter l'économie verte et l'économie bleue aux particularités nationales. Les changements climatiques sont particulièrement préoccupants et les mesures prises par tous les pays pour en atténuer les effets seront cruciales pour les petits États insulaires en développement. Il faudrait mettre le financement de l'action climatique à la disposition de ces pays, en particulier dans le cadre du Fonds vert de Copenhague pour le climat. La grande vulnérabilité des petits États insulaires en développement face aux catastrophes naturelles devrait être prise en compte lors de l'examen de leur sortie de la catégorie des pays les moins avancés. Le financement et la mobilisation des ressources demeurent problématiques pour les petits États insulaires en développement, où l'assiette de l'impôt est généralement faible et le vivier des investisseurs limité. Attirer l'investissement étranger direct reste difficile;

e) Du fait des capacités limitées des organismes nationaux de statistique, du manque de données de base, de l'absence de systèmes de données au niveau national et du manque d'accès à la technologie et à l'infrastructure des données, les données disponibles sont limitées dans de nombreux pays en situation particulière. En outre, les indicateurs couramment utilisés peuvent ne pas rendre compte de leur réalité, par exemple lorsque les populations sont très dispersées, comme c'est le cas dans certains petits États insulaires en développement. Les capacités des organismes nationaux de statistique doivent être renforcées. Ces pays devraient faire des efforts pour mettre en place des systèmes de données primaires et embrasser la révolution des données, notamment en favorisant le contrôle des objectifs de développement durable par les citoyens;

f) Les pays à revenu intermédiaire constituent un groupe hétéroclite qui doit faire face à des difficultés particulières, notamment à de fortes inégalités intérieures qui ne sont pas prises en compte dans les critères de revenu.

IV. Intégration des trois dimensions du développement durable par le système des Nations Unies

59. La CNUCED a demandé que les trois dimensions du développement durable soient intégrées dans les travaux de l'ensemble du système des Nations Unies et prié le Secrétaire général de rendre compte à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, des progrès réalisés à ce propos.

60. Faisant fond sur les trois rapports précédents (A/70/75-E/2015/55, A/69/79-E/2014/66 et A/68/79-E/2013/69), le quatrième rapport (A/71/76-E/2016/55) a présenté cette intégration comme un moyen de prendre en compte les activités et les politiques, et de mieux aider les États Membres dans la mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, ainsi que d'autres accords de grande portée, notamment le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

61. Dans le rapport, l'accent était mis sur l'importance de l'intégration, qui consiste à intégrer les activités et les politiques relatives aux objectifs de développement durable, lesquels sont interdépendants, indissociables et doivent être poursuivis en adoptant une démarche holistique. Y était également soulignée l'importance des directives intergouvernementales dans l'intégration des trois dimensions du développement durable, en particulier le rôle du forum politique de haut niveau et des examens thématiques des progrès accomplis que mène ce dernier, y compris sur les questions interdisciplinaires.

62. Les entités du système des Nations Unies ont adopté un certain nombre de mesures pour améliorer le soutien collectif à la mise en œuvre du Programme 2030. Ainsi, en avril 2016, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a approuvé une série de principes communs visant à orienter le soutien que le système des Nations Unies apporte à la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable. En outre, le Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat a soutenu les efforts déployés à l'échelle du système en vue de renforcer l'intégration des trois dimensions du développement durable aux travaux du système des Nations Unies, en mettant l'accent sur des initiatives essentielles à l'amélioration du soutien coordonné et intégré accordé aux États Membres en matière de changement climatique, de réduction des risques de catastrophe et d'urbanisation durable.

63. Le Groupe des Nations Unies pour le développement s'emploie à élaborer des outils, des directives et des méthodologies et à mobiliser des ressources pour assurer un soutien cohérent au niveau national, conforme aux exigences du Programme 2030, à l'ensemble des activités des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire, des droits fondamentaux et de la consolidation de la paix.

64. En 2015, sept entités du système des Nations Unies ont mené à bien des projets pilotes destinés à promouvoir la mise en place d'un cadre pour la promotion de la durabilité environnementale et sociale au sein du système des Nations Unies. En 2012, ces projets pilotes avaient reçu l'approbation du Groupe de la gestion de l'environnement, le mécanisme de coordination interinstitutions des Nations Unies

chargé des questions relatives à l'environnement. Se fondant sur les résultats des projets pilotes, lesquels ont montré que des progrès avaient été réalisés par de nombreux organismes des Nations Unies en ce qui concerne l'introduction et l'intégration du principe de durabilité environnementale dans la gestion de leurs opérations et de leurs installations, des mesures destinées à renforcer ces efforts sont prises dans le cadre du Groupe de gestion de l'environnement.

65. Les entités du système des Nations Unies coordonnent leurs travaux dans un certain nombre de domaines : l'eau, par l'intermédiaire de ONU-eau; les villes durables et les établissements humains viables; les interactions entre développement et aide humanitaire.

66. Par la suite, le rapport souligne qu'il conviendra de mettre fin au cloisonnement et de chercher de nouvelles stratégies collaboratives d'intégration.

V. Conclusions et recommandations

67. Un an après la mise en œuvre du Programme 2030, certains éléments témoignent d'un engagement ferme à tous les niveaux et de la participation de diverses parties prenantes. L'adoption et la phase initiale de mise en œuvre du Programme 2030 à proprement parler constituent des étapes importantes sur la voie de la réalisation des ambitions exprimées dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et préparent le terrain à un développement durable et sans exclusive. Toutefois, il y a tout autant d'éléments qui indiquent l'existence de nombreux défis majeurs et le système des Nations Unies aura un rôle essentiel à jouer pour aider les pays à les relever. L'expérience tirée du forum politique de haut niveau de 2016 sera inestimable quand il s'agira d'élaborer l'ordre du jour des sessions à venir, de même que lorsqu'il faudra veiller à l'efficacité de la contribution du forum dans la mise en œuvre du Programme 2030.

68. Dans ce contexte, l'Assemblée générale pourrait examiner les éléments suivants à sa soixante et onzième session :

a) Inviter les États Membres et les autres parties prenantes à continuer de soutenir pleinement les travaux du forum politique de haut niveau de façon à consolider son rôle central de supervision du réseau de mécanismes de suivi et d'examen au niveau international;

b) Inviter le Président du Conseil économique et social à envisager, avec le soutien du système des Nations Unies, des moyens pour veiller à ce que les processus préparatoires du forum politique de haut niveau, tant nationaux que régionaux, ainsi que les processus internationaux concernés, soient représentés comme il se doit dans les réunions du forum, afin qu'ils puissent bénéficier pleinement à la mise en œuvre du Programme 2030, mais également afin d'améliorer la coordination et la cohérence des politiques;

c) Inviter les États Membres et les entités du système des Nations Unies à continuer de veiller à ce que les diverses parties prenantes participent à la mise en œuvre du Programme 2030 ainsi qu'aux processus préparatoires du forum politique de haut niveau et des examens nationaux volontaires;

d) Inviter le Président du Conseil économique et social à tenir compte des enseignements tirés des 22 premiers examens nationaux volontaires présentés lors

du forum politique de haut niveau de 2016, et à envisager de demander au Secrétariat d'en préparer l'analyse;

e) Demander au système des Nations Unies de continuer à soutenir les États Membres qui sollicitent une aide pour préparer des examens nationaux volontaires;

f) Encourager les États Membres ayant présenté des examens nationaux volontaires en 2016 à partager leur expérience avec les pays désireux de faire de même dans les années à venir, y compris dans un contexte régional;

g) Encourager la communauté scientifique à contribuer au Rapport mondial sur le développement durable et à soumettre spontanément des contributions scientifiques axées sur le thème annuel du forum politique de haut niveau;

h) Encourager les États Membres à soutenir la production du Rapport mondial sur le développement durable et, à cet effet, à envisager de créer un fonds d'affectation spéciale;

i) Demander au Secrétariat d'établir une liste succincte de questions nouvelles relatives à la mise en œuvre du Programme 2030, en vue de les soumettre au forum politique de haut niveau pour examen à sa réunion de 2017, sur la base de consultations avec des experts scientifiques issus d'un large éventail de disciplines;

j) Demander au système des Nations Unies de faire davantage d'efforts pour intégrer les dimensions environnementale, sociale et économique du développement durable à ses travaux;

k) Demander au système des Nations Unies d'aider les pays à mettre en place des capacités statistiques nationales et à renforcer les instituts et organismes nationaux de statistique afin de favoriser la production et l'analyse de données, notamment de données ventilées, lesquelles sont nécessaires pour évaluer le respect de l'engagement « Ne pas faire de laissés-pour-compte »;

l) Encourager le système des Nations Unies à aider les pays à développer leurs systèmes d'informations relatives aux groupes marginalisés, notamment en incluant ces groupes dans la collecte de données rendant compte de leur situation et de leurs besoins spécifiques;

m) Inviter le forum politique de haut niveau à poursuivre l'examen des moyens d'application de façon intégrée, dans le cadre du suivi et de l'examen du Programme 2030;

n) Inviter tous les organismes des Nations Unies, dans le cadre de leurs mandats respectifs à prendre en compte le thème du forum politique de haut niveau de 2017 dans le cadre de leurs travaux, afin d'en renforcer la cohérence et de s'assurer qu'il est fait pleinement usage du potentiel du système des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre du Programme 2030.